

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Pouvoir : 1

L'an deux mil vingt-trois, le dix janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 janvier 2023.

Présents : Sophie BLEJEAN, Soizic BLOT, Anne-Sophie BOHUON, Pascal COSTARD, Franck DELALANDE, André DEMEESTERE, Audrey HIROU-ROBERT, Olivier JEHANNE, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

Absents excusés : Henri DORANLO, Françoise FOUCAUD (pouvoir à Sophie BLEJEAN).

Absent : Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI.

Secrétaire de séance : Audrey HIROU-ROBERT.

Dans le cadre de la délégation de signature (délibération 2020-028 du 9/06/2020), Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes :

-Devis de 830,00 € HT (Tiers : Imprimerie Pierre) pour l'impression de la plaquette DICRIM (800 exemplaires).

-Devis de 170,55 € HT (Tiers : 3D OUEST) pour la maintenance annuelle du logiciel métier cimetière.

-Devis de 1 607,55 € HT (Tiers : 3D OUEST) pour le logiciel métier cimetière.

Pour information : délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à l'encontre de Brocéliande Communauté : déclaration d'intention d'aliéner (DIA) déposée :

Par Maître Benoît PICHEVIN, Plélan-Le-Grand :

-Parcelle AD n° 460 (bâtie-679 ca) située 8, domaine des Clouettes.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du mardi 13 décembre 2022 : à l'unanimité.

Proposition de mettre le point n° 5 en point n° 2 : à l'unanimité.

2023-001 : Extension de la garderie municipale : Avant-Projet Définitif (APD) : validation.

Lors du conseil municipal du 24 mai 2022, le marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la garderie municipale était confié à l'Agence CK Architecture de Plélan-Le-Grand.

Le projet consiste à une extension de la garderie municipale de 118,63 m² et d'un préau 52,10 m². Il comprend notamment :

- 1 salle d'activités de 62,48 m² avec placards et point d'eau
- 1 salle de sieste de 23,78 m²
- 1 salle de repos de 15,96 m²
- 1 espace de rangement de 5,25 m²
- 1 local technique de 5,00 m²
- 1 sanitaire de 3,12 m²
- 1 dégagement de 3,04 m²
- 1 préau de 52,10 m²

Les locaux sont mutualisés avec l'accueil de loisir sans hébergement.

Après plusieurs rencontres, l'architecte a présenté l'avant-projet définitif (APD). Le montant prévisionnel des travaux à ce stade s'élève à 396 700,00 € HT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- De valider l'avant-projet définitif de l'opération d'extension de la garderie municipale.
- De l'autoriser à solliciter et à signer toutes autorisations administratives liées à ce projet.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De valider l'avant-projet définitif de l'opération d'extension de la garderie municipale.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter et à signer toutes autorisations administratives liées à ce projet.

2023-002 : Extension de la garderie municipale : étude géotechnique/mission contrôle technique/mission coordination sécurité et protection de la santé : propositions : autorisation signature.

Monsieur le Maire fait part que dans le cadre des travaux d'extension de la garderie, il est nécessaire de désigner :

- un bureau d'études pour la mission contrôle technique.
- un bureau d'études pour la mission SPS (sécurité et protection de la santé).
- un bureau d'études pour la mission d'étude géotechnique.

Différents cabinets ont été consultés. Les offres sont les suivantes :

Bureaux d'études pour la mission contrôle technique :

Bureaux d'études	Montant H.T.
SOCOTEC	4 650,00 €
APAVE	4 905,50 €
ALPES CONTROLES	6 370,00 €

Bureaux d'études pour la mission SPS (sécurité et protection de la santé) :

Bureaux d'études	Montant H.T.
SOCOTEC	2 240,00 €
ALPES CONTROLES	3 570,00 €
APAVE	3 760,00 €

Bureaux d'études pour la mission d'étude géotechnique :

Bureaux d'études	Montant H.T.
KORNOG	3 370,00 €
GINGER CEBTP	5 800,00 €
FONDOUEST	6 600,00 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider les missions suivantes :

- **Mission contrôle technique** : bureau d'études : SOCOTEC pour un montant de 4 650,00 € HT.
- **Mission sécurité et protection de la santé (SPS)** : bureau d'études : SOCOTEC pour un montant de 2 240,00 € HT.
- **Mission d'étude géotechnique** : bureau d'études : KORNOG pour un montant de 3 370,00 € HT.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De valider les missions suivantes :
 - **Mission contrôle technique** : bureau d'études : SOCOTEC pour un montant de 4 650,00 € HT.
 - **Mission sécurité et protection de la santé (SPS)** : bureau d'études : SOCOTEC pour un montant de 2 240,00 € HT.
 - **Mission d'étude géotechnique** : bureau d'études : KORNOG pour un montant de 3 370,00 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis.

2023-003 : Extension de la garderie municipale avec création d'une salle d'activités et d'une salle de sieste : demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)-année 2023.

L'extension de la garderie municipale est susceptible de bénéficier de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) -année 2023- dans la catégorie bâtiments scolaires publics et bâtiments destinés à l'enfance (Bâtiments destinés à l'enfance-garderie périscolaire, centre de loisir sans hébergement).

Ces travaux consistent à la création :

- d'une salle d'activité mutualisée entre la garderie municipale et l'accueil de loisir sans hébergement (ALSH) et ainsi pouvoir accueillir plus d'enfants sur le même site.
- d'une salle de sieste dédiée à l'accueil de loisir sans hébergement., ce qui permettrait de ne plus utiliser la salle de sieste de l'école. Toutes les activités seraient centrées dans un seul bâtiment.
- une salle de repos pour le personnel.

-un préau pour favoriser les activités extérieures.

Le plan de financement est le suivant :

Nature des dépenses	Montant HT	Ressources prévisionnelles	Montant HT
Maîtrise d'œuvre	49 587,50 €	Aides publiques sollicitées : -DETR (40 %) -FST-Département -CAF	182 619,00 € 81 950,00 € 90 000,00 €
Etudes complémentaires : -Mission contrôle technique -Mission sécurité et protection de la santé -Etude géotechnique	4 650,00 € 2 240,00 € 3 370,00 €	Autofinancement : -Fonds propres -Recettes générées par le projet (FCTVA)	27 086,45 € 74 892,05 €
Travaux	396 700,00 €		
TOTAL	456 547,50 €	TOTAL	456 547,50 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- D'adopter cette opération de travaux d'extension de la garderie municipale avec création d'une salle d'activités et d'une salle de sieste.
- D'arrêter les modalités de financements citées ci-dessus.
- De solliciter un financement au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)-exercice 2023.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'adopter cette opération de travaux d'extension de la garderie municipale avec création d'une salle d'activités et d'une salle de sieste.
- D'arrêter les modalités de financements citées ci-dessus.
- De solliciter un financement au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)-exercice 2023.

2023-004 : Extension de la garderie municipale avec création d'une salle d'activités et d'une salle de sieste : Département 35 : demande de subvention au titre du Fonds de Solidarité Territoriale-année 2023.

La commune de Maxent peut bénéficier d'une subvention du Département 35 pour l'extension de la garderie municipale au titre du Fonds de Solidarité Territoriale-année 2023.

Ces travaux consistent à la création :

- d'une salle d'activité mutualisée entre la garderie municipale et l'accueil de loisir sans hébergement (ALSH) et ainsi pourvoir accueillir plus d'enfants sur le même site.
- d'une salle de sieste dédiée à l'accueil de loisir sans hébergement., ce qui permettrait de ne plus utiliser la salle de sieste de l'école. Toutes les activités seraient centrées dans un seul bâtiment.
- une salle de repos pour le personnel.
- un préau pour favoriser les activités extérieures.

Le plan de financement est le suivant :

Nature des dépenses	Montant HT	Ressources prévisionnelles	Montant HT
Maîtrise d'œuvre	49 587,50 €	Aides publiques sollicitées : -DETR (40 %) -FST-Département -CAF	182 619,00 € 81 950,00 € 90 000,00 €

Etudes complémentaires :		Autofinancement :	
-Mission contrôle technique	4 650,00 €	-Fonds propres	27 086,45 €
-Mission sécurité et protection de la santé	2 240,00 €	-Recettes générées par le projet (FCTVA)	74 892,05 €
-Etude géotechnique	3 370,00 €		
Travaux	396 700,00 €		
TOTAL	456 547,50 €	TOTAL	456 547,50 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- D'adopter cette opération d'extension de la garderie municipale avec création d'une salle d'activités et d'une salle de sieste.
- D'arrêter les modalités de financements citées ci-dessus.
- De solliciter une demande de subvention au titre du Fonds de Solidarité Territoriale auprès du Département 35-année 2023.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'adopter cette opération d'extension de la garderie municipale avec création d'une salle d'activités et d'une salle de sieste.
- D'arrêter les modalités de financements citées ci-dessus.
- De solliciter une demande de subvention au titre du Fonds de Solidarité Territoriale auprès du Département 35-année 2023.

2023-005 : Extension de la garderie municipale avec création d'une salle d'activités et d'une salle de sieste : Caisse d'Allocations Familiales d'Ille et Vilaine : demande d'aide financière à l'investissement.

Dans le cadre de l'extension de la garderie municipale mutualisée avec l'ALSH géré par l'association l'Inter'Val, cette opération peut bénéficier d'une aide financière à l'investissement de la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille et Vilaine pour la partie centre de loisirs.

Ce nouveau projet permettrait ainsi de créer :

- d'une salle d'activité mutualisée entre la garderie municipale et l'accueil de loisir sans hébergement (ALSH) et ainsi pourvoir accueillir plus d'enfants sur le même site.
- d'une salle de sieste dédiée à l'accueil de loisir sans hébergement., ce qui permettrait de ne plus utiliser la salle de sieste de l'école. Toutes les activités seraient centrées dans un seul bâtiment.
- une salle de repos pour le personnel.
- un préau pour favoriser les activités extérieures.

Le montant de l'aide financière prévisionnel à l'investissement s'élèverait à 90 000,00 €.

Rappel du plan de financement :

Nature des dépenses	Montant HT	Ressources prévisionnelles	Montant HT
Maîtrise d'œuvre	49 587,50 €	Aides publiques sollicitées :	
		-DETR (40 %)	182 619,00 €
		-FST-Département	81 950,00 €
		-CAF	90 000,00 €
Etudes complémentaires :		Autofinancement :	
-Mission contrôle technique	4 650,00 €	-Fonds propres	27 086,45 €
-Mission sécurité et protection de la santé	2 240,00 €	-Recettes générées par le projet (FCTVA)	74 892,05 €
-Etude géotechnique	3 370,00 €		
Travaux	396 700,00 €		
TOTAL	456 547,50 €	TOTAL	456 547,50 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- De l'autoriser à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille et Vilaine une demande d'aide financière à l'investissement pour la partie accueil de loisir sans hébergement dans le cadre de l'extension de la garderie municipale.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille et Vilaine une demande d'aide financière à l'investissement pour la partie accueil de loisir sans hébergement dans le cadre de l'extension de la garderie municipale.

2023-006 : Répartition des recettes des amendes de police (dotation 2022 programme 2023).

La répartition du produit des amendes de police est réglementée par les articles R 2334-10,11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Ainsi la répartition est faite par le Conseil départemental qui arrête la liste des bénéficiaires et le montant des attributions à leur verser (article R 2334-11).

En application des articles R 2334-10 et 2334-11, les sommes allouées seront utilisées au financement notamment du projet d'aménagement suivant :

- 1- aires d'arrêt de bus sécurisés sur tous types de voies en agglomération, sur voies communales et routes départementales hors agglomération. Les abribus et autres équipements de « confort » sont exclus de ce dispositif.

Dans le cadre de la réactivation d'arrêt de cars par la Région Bretagne, il doit être entrepris des travaux d'aménagement sécurisé.

L'arrêt de car situé au lieu-dit « Trégadan » est concerné par cette opération.

Deux devis ont été demandés : POMPEI et COLAS France.

La proposition de POMPEI est l'offre la plus économiquement avantageuse. Pour ces travaux, il s'élèverait à 4 566,80 € HT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police (dotation 2022 programme 2023) pour cette opération.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police (dotation 2022 programme 2023) pour cette opération.

Monsieur le Maire informe :

- Bar restaurant : point sur le dernier échange avec l'avocate Maître Guérin.

- Prochaines commissions :

Lundi 16 janvier 2023 à 20h30 : commission vie associative.

Mardi 31 janvier 2023 à 20h30 : commission finances

Mardi 07 février 2023 à 20h30 : prochain conseil municipal

- Monsieur Pierre-Ellin SILVESTRE fait part des travaux d'entretien à envisager dans le bâtiment de la salle et des vestiaires du terrain des sports (travaux de peinture et nettoyage de la toiture). Monsieur Sébastien RAOULT avait proposé lors du début de mandature au club FCPM d'effectuer des travaux de rafraîchissement peinture. La commune aurait pu fournir le matériel. Il va relancer cette idée aux associations de football.

Des journées bénévoles pourraient être aussi lancés (Madame Soizic BLOT).

Monsieur André DEMEESTERE informe :

- Brocéliande Communauté : commission grand cycle de l'eau : recrutement nécessaire d'un chargé de mission eau.

Révision du périmètre captage Chèze Canut : sujet des indemnités d'éviction versées pour les exploitations agricoles concernées. Les prairies permanentes vont se développer.

Rencontre le 26 janvier prochain avec Eau du Bassin Rennais pour la définition du périmètre captage Chèze Canut.

- Brocéliande Communauté : commission mobilité douce : résumé de la dernière commission intercommunale : mise en place d'un kiosque le vendredi 10 février 2023 de 11h30 à 13h00 à l'espace Arbenn animé par le cabinet d'étude. Le but est de rencontrer les habitants de l'ensemble de la commune pour connaître leurs attentes en terme de mobilité douce.

Brocéliande Communauté nous communiquera les documents d'information à diffuser. Toutefois, vu le délai, une première communication sera faite par la commune dans le prochain Mini'Max. Brocéliande Communauté diffusera également un sondage via Internet entre mi-février et mi-mars.

Il sera également proposé d'organiser des balades auto gérées sur la commune (groupe allant sur un secteur défini ayant pour but de recenser les besoins, voir ce qui est possible de faire ou pas). Sur Maxent, les groupes de travail de voirie pourraient être relancés.

Madame Sophie BLEJEAN informe :

- Projet urbain partenarial (PUP) : rencontre avec Anne GUILLOUET, responsable du pôle aménagement du territoire de Brocéliande Communauté.

Suite à la dernière réunion du groupe de travail sur la sécurisation de l'agglomération, l'aménagement d'un rond-point au carrefour entre la rue du Précouet et la rue Pierre Porcher n'est pas souhaité. Le retrait de cet équipement entraîne une diminution du périmètre des terrains intégrant le PUP. Le programme d'équipements publics à financer par le PUP ainsi que les modalités de partage du coût des équipements vont évoluer par rapport au projet initial.

Une prochaine rencontre est prévue avec le porteur du projet et Brocéliande Communauté pour présenter cette nouvelle version.

- Permis d'aménager en cours d'instruction pour 7 lots, rue du Pont Sel et 3 lots en cours de vente, rue Ange Gouin.

Monsieur Franck DELALANDE informe :

- Mairie : travaux R+2 : pose du parquet presque terminé.

Réception de deux devis pour la reprise du carrelage dans la petite cuisine du rez de chaussée. Chaque entreprise propose une solution différente :

-pour une, démolition complète (carrelage + béton), mise en œuvre d'un béton armé, fourniture chape et pose carrelage pour un montant de 4 46,23 € TTC.

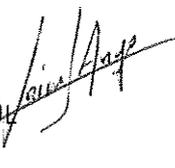
-pour l'autre, retrait de carrelage puis décapage et pose d'un voile de ravoilage armé et du carrelage pour un montant de 2 455,86 € TTC.

Madame Soizic BLOT évoque :

- Le bilan sur le sondage sur le transport de service en commun en direction de Rennes de Breizhgo. 21 questionnaires recueillis. A la question, « utilisez-vous le trajet Breizhgo en direction de Rennes », la réponse est oui pour 13 questionnaires. Pour les usagers, le départ se fait à partir de Treffendel. Les personnes concernées seront mises en contact pour mettre en place un dispositif de covoiturage.
- Madame Audrey HIROU-ROBERT rappelle l'ouverture d'une ligne régulière de transports collectifs expérimentale entre Plélan-le-Grand et Redon. Elle croise la ligne Pontivy-Rennes.

L'ordre du jour étant terminé, la séance a été levée à 21h30.

Le Maire

Ange PRIOU 

Le secrétaire de séance

Audrey HIROU-ROBERT 